



SAINTE-FLORINE

RÉNOVATION DE FAÇADES ET VITRINES COMMERCIALES

La ville de Sainte-Florine subventionne vos travaux
pour valoriser le patrimoine bâti, soutenir nos commerces,
embellir nos rues et renforcer l'attractivité de notre ville.



MAIRIE DE SAINTE-FLORINE

PLACE FRANÇOIS MITTERRAND
43250 SAINTE-FLORINE
contact@sainte-florine.fr
04 73 54 19 78



SAINTE-FLORENTINE

UN DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉNOVATION DE FAÇADES ET VITRINES COMMERCIALES

Pour qui ?

- Tout propriétaire d'un bâtiment situé sur la commune.

Quelles conditions ?

- La façade doit être visible depuis le domaine public.

Quels travaux éligibles ?

- Un projet de ravalement global de façade ou d'une vitrine commerciale.

Quelles aides ?

La subvention s'élève à :

- 30% du montant HT du devis pour l'ensemble du territoire, plafonnée à 700€ ;
- 40% du montant HT du devis pour le secteur prioritaire, plafonnée à 3000€.

Le secteur prioritaire concerne les bâtiments situés le long des grands axes du centre bourg et les commerces.

Quelle durée ?

Le dispositif est mis en place du 1er juin 2022 au 31 mai 2025.

L'ensemble des conditions sont détaillées dans le règlement disponible en mairie.

La marche à suivre :

- Avant d'engager les travaux, contactez la mairie pour vérifier l'éligibilité de votre demande.
- Retirez en mairie le dossier de demande de subvention et retournez-le complété et accompagné d'une déclaration préalable de travaux.
- Un courrier de notification vous sera adressé dès instruction par la commission d'élus dédiée.
- Le versement pourra être effectué après contrôle des travaux et réception des factures acquittées.

**Le dispositif est mis en place
pour une durée limitée,
n'attendez pas !**